

SÉANCE DU 6 MARS 2019

DÉCISION N° 2019 / 43 / RENOV PARC EXPO PORTE DE VERSAILLES / 2

**PROJET DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION
DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES À PARIS (75)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L. 121-8,
- vu la lettre de saisine de Monsieur Pablo NAKHLE CERRUTI, Directeur général de VIPARIS, et le dossier annexé adressés le 20 décembre 2018,
- vu le dossier de concertation, transmis par Monsieur Pablo NAKHLE CERRUTI, Directeur Général de VIPARIS, le 25 février 2019,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article 1 :

La Commission considère que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation.

Article 2 :

La Commission prend acte des modalités de la concertation et du calendrier envisagés par le maître d'ouvrage. Elle considère néanmoins que le dispositif de participation du public devrait être renforcé en particulier par des réunions publiques plus nombreuses.

La Présidente



Chantal JOUANNO